



SÉANCE DE CLÔTURE DU DÉBAT « ÊTRE ÉLU LOCAL »

DISCOURS DE GÉRARD LARCHER, PRÉSIDENT DU SÉNAT

22 novembre 2023

Cher Éric Woerth, je commence en préservant mes intérêts pour le futur,

Avec plaisir, je voudrais saluer bien évidemment les deux présidents de délégations aux collectivités territoriales, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat et de l'Assemblée nationale, Françoise Gatel et David Valence,

Saluer le premier vice-président du Sénat, Mathieu Darnaud, dont la délégation comporte cette relation avec les collectivités territoriales, mais qui forme un couple absolument inédit et particulier sur les collectivités territoriales avec Françoise Gatel,

Saluer nos collègues députés et sénateurs,

Saluer le vice-président Laurent qui est là au 1er rang,

Je salue tous ceux qui ont participé à ce débat.

J'ai pu le suivre en partie sur les écrans et ensuite à l'issue, dans cette salle,

Bien sûr, Madame le Maire de Valloire-sur Cisse, qui préside l'association des maires d'un département que j'aime bien, le Loir et Cher, vice-présidente de l'AMF, Catherine Lhéritier,

Le président de l'Association des Maires de l'Hérault, Monsieur Roig,

Et madame le maire de Lampertheim, avec qui j'ai emprunté tout à l'heure ma conclusion, après l'avoir écoutée,

Saluer Martial Foucault avec qui nous avons longuement échangé,

Et Rémi Lefebvre, politologue, qui était là,

Et vous saluer tous mes chers collègues de métropole et des Outre-mer et nous avons vécu avec les Outre-mer un moment particulièrement fort lundi au Sénat,

Et vous saluer tous, chers collègues maires, adjoints et conseillers municipaux.

Je suis heureux de me retrouver de nouveau parmi vous pour ce temps fort que constitue le Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France. Un rendez-vous d'ailleurs que je ne manque jamais, en ce qui me concerne.

Tout d'abord, je voudrais avoir une pensée pour toutes les communes, notamment celles du Pas-de-Calais, qui ont subi de très graves inondations. Je m'y rendrai début décembre pour partager avec le président des maires et avec les maires, à la fois sur ce qu'ils ont vécu, mais aussi pour connaître leur analyse et leurs propositions.

Nous avons un précédent, en Vendée. Je voyais hier la présidente des maires de Vendée, le président du conseil départemental. Après cette fameuse tempête Xynthia, ils ont pris un certain nombre d'initiatives, ils ont conduit un certain nombre de travaux, parfois en bouleversant parfois des directives de l'État et on voit bien qu'ils ont mieux tenu, mieux résisté aujourd'hui face aux tempêtes et aux inondations. Je pense qu'il est important qu'ils nous fassent connaître leur analyse et leurs propositions.

Il me revient de clore ce débat de ce matin, débat important sur l'engagement des élus que vous êtes, un engagement toujours plus exigeant, comme le souligne l'intitulé de cette matinée.

Oui, j'ai entendu tout à l'heure quelques témoignages, de maires, soumis aux violences, de leur ressenti de tout cela et nous ne pouvons pas l'ignorer ou j'allais dire ne le vivre qu'une seule semaine dans l'année, c'est une réalité qu'ils vivent, eux, 365 jours par an.

Ces dernières années, c'est vrai, nous assistons à une réelle crise des vocations, avec le syndrome fort d'une augmentation des démissions des élus. On cite le chiffre de 1300, mais dans l'Aveyron, l'autre jour, le préfet me disait avoir établi la statistique avec ses prédécesseurs : en trois ans, il y avait eu un peu plus de démissions qu'en six ans, au cours du mandat précédent. Et je ne vais pas sans évoquer les démissions de maires adjoints et de conseillers municipaux qui atteignent des chiffres particulièrement élevés.

On ne peut ignorer ce phénomène. Il est indispensable que nous replaçons les élus locaux, mes chers collègues, au cœur de notre démocratie. Il est indispensable de répondre à vos attentes, à vos inquiétudes, et de redonner de l'espoir, c'est, me semble-t-il, l'enjeu de votre débat, qui au-delà du débat doit déboucher sur des propositions concrètes.

Répondre à vos attentes, car il est temps de reconnaître, de reconnaître enfin à sa juste valeur le travail que vous réalisez pour nos concitoyens, mais aussi pour l'État. Ne l'oublions pas, le rôle du maire est aussi un agent de l'État.

Vous l'avez évoqué toute la matinée, je ne reviens pas sur les enjeux. Je sais qu'une convention nationale de la démocratie locale s'est tenue le 7 novembre pour évoquer ces sujets. Mais je reste vigilant et comme votre président David Lisnard, il y a toujours des bonnes intentions à l'approche des congrès et l'après-congrès se révèle, en général, plus difficile.

Conscient que les priorités d'aujourd'hui pourraient ne pas être les mêmes demain, le Sénat a donc décidé de prendre les devants. Je crois que Françoise Gatel est revenue sur le travail qu'elle mène avec la délégation aux collectivités territoriales. Aussi, je vous le dis, nous déposerons une proposition de loi sénatoriale au début de

l'année sur les conditions d'exercice des élus et nous verrons alors les réponses concrètes du gouvernement, avant congrès, après congrès et après congrès, nous serons comme saint Thomas, première manière, nous vérifierons si les intentions deviennent réellement une action.

Nous devons répondre à vos inquiétudes. Le thème du congrès : « Commune attaquée, République menacée », ce thème rappelle que lorsqu'on s'en prend à la commune, c'est la nation tout entière qu'on attaque. En effet, dans une société française de plus en plus divisée, vous êtes en première ligne. Et la perte d'autorité que nous traversons a accru les actes de violence. En témoigne le drame de ce week-end, dans la Drôme. Qui aurait imaginé qu'un bal dans un village de 500 habitants se termine dans ce drame-là ? J'ai échangé hier avec la sénatrice de ce département.

Je souhaitais profiter de ce moment pour remercier tous les maires, tous les élus qui ont participé aux multiples rassemblements du 12 novembre pour dire oui à la République et non à l'antisémitisme. Elle a résonné, cette marche, en écho à celle que vous aviez initiée le 3 juillet, devant les Hôtels de Ville alors qu'une vague d'émeutes traversait notre pays. Les émeutes du début de cet été ont effectivement été un révélateur, un révélateur très puissant de cette montée de violence. 516 communes touchées entre le 27 juin et le 7 juillet. 58 000 infractions recensées, 684 faits contre des élus, dans des territoires qui, assez souvent, n'avaient jamais vécu de tels actes. Permettez-moi de rendre un hommage particulier à ces élus, car une nouvelle fois, vous avez été avec vos services, les sentinelles de la République.

Concernant les violences dont vous faites l'objet, elles sont en hausse de 32 %, le chiffre est maintenant bien connu. On dit qu'elles devraient s'accroître encore de 15 % cette année. Et d'après la dernière enquête du CEVIPOF, vous êtes 69 % à déclarer avoir été victime d'incivilité et 15 % à vous sentir en insécurité. Des chiffres qui me font penser comme un miroir à l'enquête de l'IFOP du printemps dernier sur le ressenti des enseignants. 52 % des enseignants disent s'être autocensurés. Et en REP, 40 % des enseignants ont déjà subi une menace ou une agression de nature identitaire. Je crois que ces chiffres et ce miroir traduisent l'état de notre société.

Vous avez été les remparts de la République, alors je le dis, alors à la République d'être votre rempart. Nous devons donc aller plus loin en matière de réponse pénale. C'est tout l'enjeu de la proposition de loi portée par le président de la commission des lois et mes deux collègues, François Gatel et Mathieu Darnaud, visant à renforcer la sécurité des élus locaux et la protection des maires. Adoptée à la quasi-unanimité le 10 octobre au Sénat. Elle va permettre, une fois adoptée par l'Assemblée nationale — et je ne doute pas que l'Assemblée nationale l'examinera rapidement, de renforcer l'arsenal répressif en cas de violence commise à l'encontre des élus pour améliorer la prise en charge des élus victimes de violence.

Mais pour en revenir aux émeutes de cet été, nous ne devons pas les oublier dans le zapping des événements. La réponse doit être à la hauteur des enjeux, car ce sont les symboles de la République, ne l'oublions pas, qui ont été touchés au mois de juin dernier.

Les dégâts restent importants, et soulèvent un nouveau problème : la difficulté à trouver une compagnie d'assurance. Pardonnez-moi, je fais aussi dans le concret de

ce que nous disent les élus. Je sais qu'Alain Chrétien, maire de Vesoul, mène une mission sur le sujet. La commission des finances du Sénat vient de lancer une mission d'information sur l'assurabilité des collectivités, car chaque collectivité doit pouvoir être assurée et ne pas se voir refuser le droit à un contrat d'assurance.

Si nous voulons éviter une multiplication de ces actes, nous devons agir aussi pour rétablir tout simplement l'autorité. Le gouvernement a fait des annonces. Je sais que certains d'entre vous les ont jugées insuffisantes, attendons d'en voir la traduction concrète. Mais, je vous le dis. Traduction concrète, le 3 juillet, la sénatrice Sophie Primas avait déposé une proposition de loi d'urgence sur la reconstruction, pour vous permettre de reconstruire plus rapidement pour ces communes qui avaient connu des dégâts considérables liés à ces émeutes. Cela avait amené le gouvernement à réagir et à déposer un projet de loi, adopté à l'unanimité le 18 juillet, au Sénat.

Pour ma part, je pense que pour faire de nouveau Nation, des décisions importantes doivent être prises au-delà des mesures d'urgence. Nous devons d'abord en tirer les conséquences s'agissant de notre politique d'intégration. L'école a un rôle primordial à y jouer, afin d'y inculquer les valeurs de la République, mais elle ne peut pas résoudre, l'école, tous les problèmes. C'est au sein de la famille que le respect de l'autorité doit être rétabli.

La politique du logement joue aussi un rôle prépondérant en matière d'intégration et de cohésion au sein de nos communes. Vous devez donc être pleinement associé. Est-il pensable que des contrats territoriaux soient signés en matière de logement social aujourd'hui sans les communes ? Cela m'apparaît impossible, que nous ayons ces contrats sans les communes.

Au Sénat, nous connaissons votre rôle, c'est pourquoi nous avons adopté le 10 octobre, une proposition de loi pour renforcer le rôle des maires dans l'attribution des logements sociaux. Notre commission des affaires économiques est pleinement investie sur ces sujets, face à la crise du logement actuelle. On nous annonce qu'une grande loi sur le logement serait bientôt sur la table de chacune des Assemblées. Est-ce des normes en plus ou est-ce une loi concrète ? Et je le dis clairement, on ne sortira pas de la crise du logement sans les maires, sans l'Association des Maires et sans la dynamique qui sera créée par les maires.

Oui, ce n'est pas seulement donc en matière de sécurité publique que les communes sont attaquées, c'est également à travers vos missions. Et ça nous renvoie à votre congrès, le 104e, de l'année dernière, « Pouvoir agir ».

Vous avez une capacité à agir de moins en moins importante. Bien sûr l'inflation des normes, vous le connaissez par cœur, mais en disant 40 % en plus de normes en matière d'urbanisme. En 20 ans, 300 % de plus pour le code général des collectivités territoriales. Et je n'ose même pas évoquer la multiplication par 10, en 20 ans, du code de l'environnement. Voilà la réalité avec laquelle vous êtes confronté.

Je pense aussi aux spécificités de nos territoires. Je pense à nos Outre-mer en matière de construction et de logement, notamment. Des services de l'État, qui trop souvent, n'accompagnent plus, mais contrôlent davantage. Regardez, aujourd'hui, si je vous demandais comment vous avez pu faire un PLU ou un PLUI sans recevoir

des injonctions de la DREAL, de la DRAC et d'un certain nombre d'agences. Aujourd'hui, vous ne pouvez plus agir, vous avez en 15 ans, perdu votre liberté de décision, d'engagement et d'action.

Des budgets de plus en plus difficiles à élaborer. Vous avez, dans ces 15 années, aussi perdu toutes vos recettes directes. J'ai y compris appartenu à la majorité qui a décidé de faire disparaître la taxe professionnelle, puis la taxe d'habitation, puis n'oublions pas 12 milliards de DGF entre 2014 et 2017. Quand j'entends qu'on reproche aux maires d'augmenter la taxe foncière, alors que c'est la seule recette fiscale qu'il leur reste et que parfois on critique « les réserves » que vous constituez pour investir. Vous voyez, je lis même les déclarations des ministres le dimanche, moi, je vous dis, ça suffit, cette approche.

Alors, cher Éric Woerth, en arrivant, je vous entendais sur ce sujet. Il faut qu'on le regarde tout ça sans tabou, qu'on le regarde concrètement. Dans la réalité aussi de la situation financière de notre pays. On ne peut pas avoir un discours qui dirait : « Il faut réduire les déficits » et un autre discours qui dirait : « On dépense plus ». Mais je crois que c'est en faisant confiance aux élus, en leur redonnant les moyens d'agir, la capacité à agir, qu'on pourra faire les choses.

En effet, libre d'agir, libre de décider, libre d'innover, libre d'entreprendre, libre de rendre des comptes. C'est ce que j'ai vécu, moi. Jeune maire, et je suis encore jeune, mais élu après les lois de décentralisation, nous avons un espace de liberté qui a totalement disparu. Et quand je vois que pour prendre une décision, ma successeur à Rambouillet, qui est excellente, met deux fois plus de temps que le maire de Rambouillet que j'étais, je me dis que nous avons un problème, y compris pour le développement économique de notre pays.

Alors, très clairement, une solution, un espoir. Car si je comprends, cher Éric, que la Ve République a une part de verticalité, par nature. Mais est-ce que la verticalité doit s'exercer dans le quotidien de nos vies municipales ? Je crois que la verticalité sera encore plus forte, sera encore plus forte quand elle s'exerce sur l'essentiel et non pas sur ce qui pour un état n'est pas l'accessoire, mais qui repose sur la confiance dans une trame de 500 000 élus locaux.

Je l'ai dit au président de la République le 30 août. Vous m'avez entendu le dire vendredi dernier, à Saint-Denis, je pense que nous avons, nous avons besoin de cette 3e grande loi de décentralisation, après celle du président Mitterrand, après celle de Jacques Chirac. Le président de la République l'a annoncée le 5 septembre 2022, c'était il y a 14 mois. Entre-temps, il y a eu votre congrès et il ne s'est toujours rien passé. Je souhaite vraiment que la mission qui a été confiée à Éric Woerth ne soit pas une énième mission, mais qu'elle soit une mission... Il a tout sur l'étagère, il a tout sur l'étagère, il le disait. Du Sénat, l'AMF a fait des propositions, l'ADF a fait des propositions, l'ARF a fait des propositions, je crois que maintenant, il faut cesser de penser qu'il est urgent d'attendre et qu'il est urgent d'agir.

Nous avons au Sénat travaillé, parce que nous, nous sommes de bons élèves. Nous avons entendu le président de la République le 5 septembre. Eh bien le 5 octobre, on s'est mis au travail. On s'est mis au travail tous les groupes politiques. Et nous avons rendu, après huit mois de travaux, une proposition. Une proposition, j'en avais pris l'engagement au congrès des maires, qui a abouti le 6 juillet dernier à un

rapport, toujours le même couple Françoise Gatel, Mathieu Darnaud, avec le président de la Commission des lois. Quinze propositions pour vous redonner le pouvoir d'agir.

Je les ai adressées au président de la République et il faut redonner tout son sens au principe de libre administration des collectivités territoriales. Il faut gérer en proximité ce qui peut l'être. C'est le fameux principe de subsidiarité qui nous vient d'Aristote et qui doit être, me semble-t-il, un principe que nous appliquons. Nous pensons également qu'il faut privilégier l'intercommunalité de projets, en favorisant les transferts de compétences à la carte, comme l'eau et l'assainissement doivent rester des compétences facultatives, je le redis ici à cette tribune aujourd'hui.

Enfin, pour les outre-mer, il est important de rénover le cadre institutionnel qui leur est applicable pour dépasser l'opposition entre assimilation et spécialisation législative dans le respect de l'unité de la nation. Les facultés de différenciation ont besoin de chaque territoire s'il le souhaite. Le 13 décembre, notre groupe de travail sur les institutions débattera et fera des propositions au mois de février.

Car qui dit décentralisation forte, dit aussi déconcentration forte. Nous souhaitons un état territorial fort. Nous souhaitons un préfet qui retrouve l'autorité sur les services de l'État et qu'on ne nous parle pas uniquement de déconcentration dans les discours. Très concrètement, malgré tous nos efforts, quand je vois tout ce que nous avons obtenu dans 3DS, c'est totalement insuffisant pour les préfets.

Concernant les finances publiques, je n'y reviendrai pas, mais quand je vois qu'il est prévu maintenant de flécher une part de la DETR sur les projets de l'État liés à la transition écologique, je me suis dit que définitivement, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre autonome pour nos collectivités territoriales.

Certes, il faudra, cher Éric Woerth, qu'on comprenne mieux les péréquations, que nous révisions la DGF. Plus personne n'est capable aujourd'hui d'expliquer les chiffres qui sont envoyés. Ça m'a rassuré quand j'avais questionné un ancien directeur général des collectivités territoriales devenu préfet de mon département en lui posant une question. Après 3 mois de réflexions, il m'a dit : « Je ne comprends toujours pas ». Ça m'a rassuré sur mon niveau d'intelligence, mais ça m'a permis aussi de confirmer que notre système est à bout de souffle.

Il faut donc, et nous proposerons d'instaurer une véritable part d'autonomie financière et fiscale avec un panier de recettes clair. Oui, oui, il faut refaire une refonte des règles de la DGRF et des règles de la péréquation.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. J'y ajouterai un mot sur le zéro artificialisation nette. Le Sénat a beaucoup travaillé. Je ne suis pas sûr que nous soyons encore totalement au bout de nos peines sur le sujet. Bien sûr, nous avons rendu le SRADET non prescriptif, le droit à l'hectare, les grands projets nationaux seront comptés à part.

Mais nous sentons des difficultés notamment dans des départements dynamiques. Car, bien sûr, le principe d'économiser le territoire et notamment le territoire agricole est quelque chose d'important, se mettre dans une situation qui nous permette d'envisager cette société décarbonée. Et en même temps, à la lumière de

propositions qui nous sont faites et observations nous voyons que les territoires les plus dynamiques risquent d'être aussi entravés.

Voilà pourquoi nous avons pris en conférence des présidents, la semaine passée, la mise en place d'un groupe de suivi pour le ZAN. Je le dis aux maires ici présents, CIRCEC est nôtre, en quelque sorte, conseil, je ne prononce plus le mot bureau d'études, par les temps qui courent. Mais ce que je veux dire, n'hésitez pas par l'intermédiaire de vos sénateurs, à saisir, dès que vous avez une difficulté, dès que vous avez une difficulté dans la relation avec le préfet, dès que vous avez une difficulté dans l'appréciation de l'application du ZAN. C'est un point important.

Alors, mes chers collègues, pour conclure.

Pour conclure sur l'autonomie financière, je voudrais revenir à la Cour des comptes, dans son dernier fascicule sur les collectivités. et vous le citer : « les réformes fiscales mises en œuvre depuis 2018 ont affaibli le lien direct entre les collectivités et les ménages ». Ils ont même rompu un lien de citoyenneté avec la disparition de la taxe d'habitation. Quand vous êtes dans un certain nombre de communes où plus de 60 % des habitants ne participent plus au service collectif que vous avez voté dans le cadre du conseil municipal, le lien direct entre les collectivités et les ménages et les entreprises de leur territoire. Votre autonomie fiscale s'est réduite, je pense qu'à partir de cela nous pourrions faire, me semble-t-il, des propositions.

Voilà, mes chers collègues, quelques-unes des réflexions. Le temps est à l'action. Le temps est à l'action, voilà pourquoi, Éric Woerth a parlé de 6 mois. Moi, je parle toujours de 3 mois, cher Éric. Je veux qu'on fasse un rapport d'étape. Parce que je calcule que 14 + 6 cela fait 20 mois. Quand on en sera au texte, nous aurons les Jeux olympiques et nous renverrons encore la décentralisation au 107e Congrès des maires. Et moi, je ne veux pas que nous parlions de décentralisation au 107e Congrès des maires. Je veux que ce soit le thème de 106e congrès des maires. C'est le 85e Congrès des départements et celui des régions. Je pense vraiment qu'il y a nécessité à agir. Alors, Madame le Maire de Lampertheim, vous avez dit tout à l'heure : « Allons-y ! » Eh bien moi, je vous propose, pour les communes, pour le territoire, pour la République, enfin d'y aller ! Allons-y !

Vive la République ! Et vive la France !